

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSIT  DE TOURS

S ance du 4 juin 2018

D LIB RATION n 2018-33

Le conseil d'administration s'est r uni le 04 juin 2018 en s ance pl ni re, sur convocation du Pr sident de l'universit , adress e le vendredi 25 mai 2018.

Point de l'ordre du jour :

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 18 mai 2018

.....
Vu le code de l' ducation,
Vu les statuts de l'universit ,
Vu l'avis de la commission des moyens du 18 mai 2018,

Expos  de la d cision :

La commission des moyens du 18 mai 2018 a examin  diff rents points n cessitant une approbation par le conseil d'administration

Proposition de d cision soumise au conseil :

- Approbation des tarifs de la formation continue 2018/2019 et 2019/2020 ;
- Approbation d'admissions en non valeurs ;
- Approbation d'un tarif pour l'AU formation   la simulation de sant .

Apr s en avoir d lib r , le conseil d'administration approuve la pr sente d cision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant � la d�lib�ration :	29
Abstentions :	0
Votes exprim�s :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pi ces jointes :

- Compte rendu de la commission des moyens du 18 mai 2018 et pi ces relatives aux approbations.

Fait   Tours, le 7 juin 2018

Le Pr sident,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Class e au registre des d lib rations du conseil d'administration, consultable au secr tariat de la direction des affaires juridiques

D lib ration publi e sur le site internet de l'universit  le :

11 JUIN 2018

Transmise au recteur le :

11 JUIN 2018

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 18 MAI 2018

PRESENTS : Mesdames et Messieurs: Marie-Laure GELY, Jean-Paul CHEMLA, Théodora ANGOULVANT, Christine POIRIER, Emmanuel NERON, Véronique ROBERT, Patrick LAFFEZ, Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Francis BOURREAU, Véronique MAUPOIL-DAVID, Nathalie ALBERT-MORETTI.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF : Mesdames et Messieurs : Corinne MANSON, Présidente, Philippe DAILLOUX, D.A.F, Christelle PRAGNON, Directrice SCFC.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs: Christine GEORGELIN, Hubert LARDY, Éric-Alain ZOUKOUA, Vice –Président chargé des finances, Bruno BOISSAVIT, Alexis CHOMMELOUX, Fabrice NORMAND, NICOLE BODET-CASSEREAU, Agent comptable, François-Olivier TOUATI, Nathalie LECLERC, Monica ZAPATA.

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
SCFC- Tarifs de la formation continue 2018 – 2019 et 2019 – 2000.	<p>PJ 1.1 et 1.2 : documents SCFC : tarifs formation continue 2018 – 2019 et 2019 – 2020.</p> <p>La commission examine les changements, précisions et informations tels qu'ils sont énumérés dans le 1^{er} document. Elle se montre attentive aux conditions de réalisation de l'équilibre budgétaire, par exemple lorsqu'il y a intervention de P.U.P.H. non valorisée, ou bien le bénéfice d'une subvention externe comme pour le DUMI. Il est aussi relevé la faiblesse, dans certaines formations, du coût horaire des formateurs, ce qui introduit un biais dans le calcul de l'équilibre budgétaire.</p> <p>Le choix de supporter un éventuel déséquilibre est actuellement du seul ressort de la composante, mais il pourrait être envisagé d'autres modalités, comme une péréquation à l'intérieur des différents diplômes portés par une même composante. Quoi qu'il en soit la question du pilotage global de la formation continue se pose, ainsi que l'évoque l'IGAENER, au travers de son audit en cours sur la formation.</p>	<p>– approbation des tarifs 2018 – 2019 et 2019 – 2020.</p> <p>– Réunion spéciale de la commission, le 6/7, consacrée au pilotage de la formation continue, avec l'objectif de fixer un cahier des charges, incluant la modélisation économique, destiné à une étude par un comité ad hoc à créer.</p>
Orientations budgétaires pour 2019	<p>– <u>Retour sur les contrats d'objectifs et de moyens 2018 (C.O.M.)</u> : le C. Manson fait part des difficultés rencontrées pour ce travail, encore incomplet du fait d'un manque de données pour caractériser l'activité, ainsi que de la perturbation introduite par la nouvelle offre de formation.</p> <p>Néanmoins l'exercice a été positif, d'une part parce qu'il permet un échange direct et constructif avec les composantes, d'autre part, parce qu'il permet de remonter des préoccupations transversales, en matière d'équipement ou de travaux par exemple.</p>	

	<p>De nouvelles réunions avec chacune des composantes, pour approfondir les COM, vont être organisées à l'automne dans le cadre du B.I. 2019. S'agissant des données sur l'offre de formation le SOP va les recueillir et elles seront envoyées pour validation aux UFR. De même, un travail sur la programmation des projets d'investissement/équipement est en cours.</p> <p>– <u>Débat d'Orientations budgétaires (DOB) 2019</u> : la discussion vise, non le contenu du DOB, qui sera soumis à la prochaine séance, mais la forme, qui doit s'appuyer sur les auditions des COM. Par ailleurs, certaines règles de méthode, telles que le recours systématique à la programmation, doivent y être intégrées.</p>	<p>La commission prend acte de ces informations et est favorable aux propositions présentées sur le DOB 2019.</p>
<p>Questions diverses : 1) Admissions en non-valeurs (Pertes/créances irrécouvrables)</p>	<p>PJ QD1.1 et 1.2: Tableaux de l'Agent comptable</p> <p>En absence de Mme l'Agent comptable, excusée, le DAF présente successivement les deux tableaux exposant les non-valeurs proposées, s'élevant au total à 20 367, 34€. Il rappelle que la nécessité de disposer d'un lien juridique formellement établi à l'égard du débiteur, faute de quoi aucune facture de vente ne peut être émise et donc tout recouvrement est impossible.</p>	<p>Accord sur l'ensemble des admissions en non-valeur, à l'unanimité.</p>
<p>2) UFR Médecine- tarif A.U. « Formation à la simulation en santé »</p>	<p>PJ QD2 : fiche de l'attestation universitaire</p> <p>Dans le cadre de l'attestation universitaire "Formation à la simulation en santé", il est demandé la création d'un tarif réduit de 320€, à destination des chefs de cliniques des universités-assistants des hôpitaux (CCA) ; le tarif plein étant de 1 090€. Ce tarif préférentiel proposé aux CCA dans la limite de 3 places sur 12 ouvertes à chaque séance, ne remet pas en cause l'équilibre financier.</p>	<p>Accord à l'unanimité.</p>

Prochaine Commission le 22 juin 2018

Révision des tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2018-2019

Exposé des motifs

Ces tarifs de formation continue pour l'année 2018-2019 ont déjà été votés dès le 03 juillet 2017 pour permettre l'édition du catalogue 2018 puis modifiés le 25 septembre 2017 pour introduire des Conditions Générales de Vente.

Quelques nouveautés et modifications sont introduites dans cette version pour la rentrée 2018.

Nouveaux tarifs

- 1 L'UFR ASH ouvre un nouveau parcours du Master Sciences de l'éducation, intitulé *Intervention socio clinique, coopération et médiation* (ISCM), en groupe spécifique. Le volume horaire et les tarifs normaux et réduits sont les mêmes que pour les deux autres parcours.
- 2 L'UFR ASH, au nom du CFMI et du département des sciences de l'éducation, a construit des parcours intégrés entre, d'une part, le Master 1 et le DU *Musicien intervenant (2^e année)* et, d'autre part, le Master 2 *Intervention socio clinique, coopération et médiation* et le DU *La Musique et le tout petit, la musique et l'enfant en situation de handicap (réunion de travail du 17/04/2018)*.
M1 + DUMI : tarif normal 2705€ / tarif réduit 1090€
M2 + DU *La musique et le tout petit* : tarif normal 4780€ / tarif réduit 1870€
- 3 L'UFR de médecine porte un nouveau DU *Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires*, délocalisé en Tunisie (conseil d'UFR du 09/04/2018). L'université de Sousse semble être intéressée pour accueillir cette formation francophone diplômante. Convention de partenariat à négocier. 67h de formation, Tarif normal : 1700€
- 4 L'EPU a demandé que soit introduit, parmi les tarifs de formation au module, un coût horaire spécifique pour les formations d'ingénieur, identique au coût horaire de la formation, soit 18€/h et 5,60€/h, pour les tarifs normaux et réduits respectivement.

Suppressions de tarifs

- 5 Le CESR a demandé le 12/04/2018, pour sa formation *Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux*, de supprimer le tarif destiné spécifiquement aux entreprises privées de 900€.
- 6 Avec l'introduction d'une date de fin de conventionnement pour la VAE, il n'est plus nécessaire de maintenir un coût correspondant au *Maintien de dossier ouvert* de 120€. Ce coût est supprimé.

Précisions

- 7 Avec la dématérialisation des devis entre Pôle emploi et l'université de Tours, depuis le 1^{er} avril 2018, ce n'est plus le tarif de la formation qui est pris en charge mais le tarif horaire de la formation. Le tarif horaire n'étant qu'un arrondi, le tarif de la formation, quand il est calculé à partir du tarif horaire, peut être différent du tarif indiqué dans ce document. Il est proposé que l'arrondi soit toujours l'arrondi au centime supérieur, c-à-d que le tarif de la formation pourra être légèrement supérieur au tarif indiqué dans ce document. Cette pratique fait l'objet du §II.5.
Les tarifs horaires indiqués dans ce document sont calculés à partir des maquettes 2017-2018. Les volumes horaires des maquettes 2018-2019 étant susceptibles d'être différents de ceux de 2017-2018, les tarifs horaires sont donnés, dans ce document, à titre indicatif. C'est bien le tarif de la formation qui fait l'objet de la délibération.
Il est rappelé ici la recommandation formulée depuis le 24 mars 2017 d'étendre à toutes les formations, la pratique mise en oeuvre par l'EPU depuis 2016-2017, de définir un tarif horaire de la formation au lieu d'un tarif de la formation décorrélaté du volume horaire de la formation.
- 8 Le DU *Musicien intervenant* étant proposé en deux formats, selon la disponibilité des candidats (sur 2 ans avec 1180h en centre + 320h de stage, soit 750h/an; sur 3 ans avec 960h en centre + 540h de stage, soit 500h/an), par souci de clarté, la présentation des tarifs distingue ces deux situations.
- 9 L'UFR ASH a demandé le 17/10/2017 que le parcours spécifique de 3^e année de Licence intitulé *Parcours à modalités pédagogiques spécifiques pour les professionnels des différents secteurs de l'intervention sociale* ne soit plus un groupe spécifique, c-à-d qu'il ne fasse plus l'objet d'un budget prévisionnel car "La charge de cours comme la gestion pédagogique est prise en charge par le département de sociologie. [En 2017-2018, il y a] 7 étudiants en FI et 2 étudiants en FC." Cependant, l'UFR demande que ce parcours continue de bénéficier de la même visibilité que les autres formations en groupes spécifiques (internet, plaquette, candidature en ligne, catalogue).
- 10 Une distinction est faite entre le tarif en cas de réinscription sans heure de formation (par ex., pour une soutenance) et le montant minimum des frais de formation (par ex., suite à une VAE partielle).

- 11 Jusque récemment, une confusion entre deux notions différentes perdurait : la nature du conventionnement (convention / contrat) et le tarif (normal / réduit).
D'une part, une convention de formation professionnelle désignant 3 parties (un acheteur, avec SIRET + un organisme de formation + une personne physique) (art.L6353-1 et suivants du code du travail) indiquait toujours un tarif normal ;
alors qu'un contrat de formation professionnelle désignant 2 parties (une personne physique + un organisme de formation) (art.L6353-3 et suivants du code du travail) indiquait toujours un tarif réduit.
D'autre part, des exonérations (tarifs réduits) peuvent être accordées aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle (art.D714-62 du code de l'éducation).
Or, ce n'est pas parce que les frais de formation sont réglés par une personne physique qu'il n'y a pas de prise en charge au titre de la formation professionnelle (par ex. un professionnel exerçant en libéral a un SIRET et inclue ses frais de formation dans ses charges ou demande une prise en charge par le FIF-PL, ou encore un professionnel de santé salarié règle les frais de formation continue puis se fera rembourser par son établissement de santé employeur).
Désormais, le nouveau système d'information (FCA Manager) permet qu'une convention puisse être signée par un employeur ou un professionnel en libéral et qu'un contrat de formation professionnelle puisse indiquer un tarif réduit ou un tarif normal, en fonction d'une attestation sur l'honneur signée par le stagiaire.
Le document de politique générale de tarification est mis à jour pour tenir compte de cette évolution.
- 12 Il arrive que la situation d'un étudiant change en cours d'année et l'oblige à changer de régime d'inscription, par exemple, en cas d'un Congé de Formation Professionnelle de seulement 6 mois, ou encore, en cas de Contrat de Professionnalisation qui débute après le début de la formation. L'article 1.8. précise comment sont définis les montants des frais de formation continue en cas de changement de régime d'inscription en cours d'année.

Corrections de coquilles

- 13 Le volume horaire du DU *Musicien Intervenant* (1250h) est erroné. Le DU est proposé soit sur 3 ans, soit sur 2 ans (cf point 8).
- 14 Le DIU *Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal* (présentiel) est géré par l'UFR et non par le SCFC, comme le fond bleu le laissait penser.
- 15 La numérotation des paragraphes est erronée, il y a deux paragraphes 1.5.

Informations

Le Conseil régional a augmenté le 19/03/2018 le nombre de places en formation qu'il subventionne à hauteur de 4 616€/places pour les demandeurs d'emploi répondant aux critères d'éligibilité. Les formations éligibles sont les Licence Pro et les 2^e année de Master. Ce nombre passe de 31 places à 40 places, soit un montant global de 184 640€.

Pôle emploi, en complément du Conseil régional, a augmenté le 23/04/2018 le nombre de places en formation qu'il subventionne à hauteur de 3 500€ / places pour les demandeurs d'emploi répondant aux critères d'éligibilité. Les formations éligibles sont les DUT, les Licence Pro et les 2^e année de Master. Ce nombre passe de 40 places à 45 places, soit un montant global de 157 500€. De plus, il élargit le périmètre des formations éligibles, désormais la 1^{ère} année de Master peut également être financée.

Les modifications apportées à ce qui a été voté en Conseil d'Administration du 25 septembre 2017 sont en rouge.

**Politique générale de tarification des actions de formation 2018-2019
(formation continue, DU-DIU-AU)**

Pour l'année 2018-2019, il n'est pas prévu de modification majeure des tarifs de l'année précédente, une grande refonte ayant été organisée en 2014, et une revalorisation de certains tarifs ayant eu lieu en 2015-2016 en concertation avec les responsables pédagogiques et les composantes.

La présentation de ce document est identique à celle du document portant sur l'année 2017-2018. A partir de 2018, le catalogue de l'offre de formation continue de l'université couvre une année civile et non plus une année universitaire. C'est-à-dire, que l'édition 2018 présentera toutes les formations débutant entre janvier et décembre 2018, quelle que soit l'année universitaire concernée. C'est la raison pour laquelle, désormais, les tarifs d'une année universitaire sont votés dès l'été de l'année précédente.

Formation continue :

Les tarifs, ainsi que leurs modalités d'application et de calcul, concernent l'ensemble des composantes de l'établissement, **à l'exclusion des IUT de Tours et de Blois.**

Le tarif de chaque formation est indiqué dans le tableau synthétique ci-joint. Il est désigné par "**Tarif normal**". Lors de l'application de ce tarif, c'est une convention de formation qui est établie.

En application de l'article D714-62, pour les stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle (financement des frais de formation ou maintien d'une rémunération, même partielle, pendant la formation ou déduction des frais de formation des frais professionnels), mais ayant tout de même une obligation de conventionnement avec l'université, il existe une exonération de ces frais de formation. Ces frais exonérés sont désignés "**Tarif réduit**". Lors de l'application de ce tarif, c'est un contrat de formation qui est établi. **Le tarif réduit ne peut être appliqué qu'après signature par le stagiaire d'une attestation sur l'honneur, attestant qu'il n'a pas de prise en charge de ses frais de formation.**

Les modalités d'application de ces tarifs sont précisées ci-dessous.

Enfin, les stagiaires ayant des difficultés financières ont la possibilité de déposer un dossier de demande d'**Aide à l'Inscription**. Sur critères sociaux, une commission peut les exonérer de 60% du montant du tarif réduit (cf Bilan 2016-2017 ci-dessous).

Depuis 2015-2016, le montant des Droits d'inscription, définis par le Ministère de l'Education, ne sont plus ajoutés aux tarifs de formation continue. Désormais, les tarifs de formation continue excluent tous frais additionnels.

Les tarifs des formations en **groupe spécifique** (c-à-d des formations dont les recettes ET LES DEPENSES sont gérées par le service de formation continue) sont établis de manière à garantir l'équilibre financier de chaque formation. Pour chaque formation, un budget prévisionnel est établi par le service de formation continue 4 à 6 semaines avant le début de la formation, puis est soumis à l'approbation de l'UFR de rattachement qui autorise ainsi l'ouverture de l'action permettant l'édition des conventions et contrats de formation professionnelle continue. Il s'agit de formations accueillant exclusivement ou très majoritairement un public de formation continue : 7 Masters 2 (4 à l'IAE et 3 en Sciences de l'Education), 1 Licence 3 (en Socio), la majeure partie des DU-DIU-AU, mais aussi les 2 DAEU, 4 Masters en partenariat avec d'autres organismes de formation (M2 IFAC avec les Maisons Familiales Rurales, M2 Socio avec l'Institut du Travail Social et 2 M1 avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé) et les formations non certifiantes.

Les autres formations sont qualifiées de **formations en insertion**. Pour celles-ci, seules les recettes sont gérées par le service de formation continue qui rétrocède l'intégralité de la recette à l'UFR. Comme pour les formations en groupe spécifique, il est déduit des recettes les forfaits-stagiaires pour le pilotage (définis par la Commission des moyens du 24 octobre 2014, et modifiés par le Conseil des Directeurs de Composantes du 02 novembre 2015) et le coût de l'antenne de formation continue gérant les formations de l'UFR (un forfait/stagiaire ou un % des recettes selon l'UFR, définis par elle-même). Les dépenses sont gérées par l'UFR de rattachement. Les formations en insertion sont soit les formations LMD destinées aux étudiants pour lesquelles les dépenses spécifiquement liées à l'accueil de stagiaires de formation continue se limitent à la gestion administrative de l'antenne de formation continue (cf ci-dessus), soit quelques DU-DIU-AU. Pour 2014-2015, le total des recettes de formation continue au titre des insertions s'élevait à plus de 350 000€ pour les formations LMD et à plus de 150 000€ pour les DU-DIU-AU. Sur ces recettes, le montant rétrocédé aux UFR s'élevait à plus de 300 000€ pour les formations LMD, et à plus de 100 000€ pour les DU-DIU-AU.

Nombre de stagiaires							Recettes globales
Insertions en LMD	Groupes spécifiques (LMD et DU) + insertion en DU destinés aux étudiants	Partenariat (avec OF ou financeurs)	DAEU et formations non diplômantes	ré-inscription (pour valider les dernières UE non acquises lors de l'inscription précédente)	TOTAL		
2014-2015	157	625	219	360	70	1431	2 094 k€
2015-2016	166	672	110	536	96	1580	2 361 k€
2016-2017	217	655	104	570	78	1624	2 519 k€ bilan provisoire

Un bilan détaillé de l'activité de formation continue de l'année 2016-2017 a été proposé à toutes les composantes et présenté à celles qui le souhaitaient, entre juillet et octobre 2016 (ASH, L&L, Médecine).

Formation initiale :

Les droits spécifiques des DU-DIU-AU en formation initiale ont été, pour certains, revus dans le cadre de la campagne de renouvellement de la CFVU du 02 mars 2017. Ils s'ajoutent aux droits d'inscription dont chaque étudiant doit s'acquitter (droit Licence pour les DU, droit Licence ou Master pour les DIU, de manière à harmoniser avec les autres universités. Le montant des droits est spécifié dans le dossier d'habilitation du DU-DIU-AU).

I. Application des tarifs de formation continue

Depuis plusieurs années, le **conseil régional** finance les frais de formation de demandeurs d'emploi (DE) inscrits à l'université: 61 DE pour un montant de **228 215€ en 2015-2016**. Il finance 3 000 places/an sur le département, tout organisme de formation confondu. Avec le plan 500 000, le nombre de places a légèrement augmenté cette année et est passé à 74. En 2015-2016, il n'y a pas eu assez de places en M2. Si le DE n'a pas d'indemnisation pendant la durée de la formation, l'inscription en formation continue lui permet de bénéficier de l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle).

Le montant du financement est décidé par la région, dans le cadre d'un appel d'offre. Ces montants sont indiqués dans les tableaux ci-après

Depuis 2012-2013, l'université de Tours et Pôle emploi ont négocié une convention prévoyant que ce dernier abonde le financement de la région. En 2015-2016, cet abondement était de 100 000€. L'orientation vers l'un ou l'autre financeur est coordonnée avec Pôle emploi, pour toutes les composantes de l'établissement, dont les IUT. En 2017-2018, cet abondement est passé à 140 000€, en contre partie d'une diminution du montant pris en charge par stagiaire et donc d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (cf page 5).

I.1. Bilan des commissions d'Aide à l'Inscription pour les stagiaires de formation continue (dont les DE) sur critères sociaux

En 2016-2017, sur les 20 dossiers qui ont été déposés, 17 ont bénéficiés d'une exonération de 60% appliquée sur les tarifs réduits, représentant eux-mêmes entre 20% et 50% des tarifs normaux, soit :

- recette prévisionnelle pour ces 20 dossiers au tarif réduit : 22 110€

- recette réelle pour ces 20 dossiers, après exonération : 10 137€, soit un effort de l'établissement vers ce public en situation difficile de plus de 11 973€ par rapport au tarif réduit.

I.2. Application des tarifs pour les professionnels LIBERAUX dans toutes les composantes

Dans le cas où le stagiaire est un professionnel de santé au sens du DPC(*) exerçant en libéral ou relève d'une profession libérale réglementée(**), et s'inscrit dans une formation dont l'un des pré-requis est d'exercer l'une des professions préalablement citées, le tarif réduit ne peut lui être appliqué.

(*) DPC (Développement Professionnel Continu) : Aide-soignant; Audioprothésiste; Cadre de santé et Directeur d'établissement; Chirurgien-dentiste; Diététicien; Ergothérapeute; Infirmier (DE); Infirmier anesthésiste (DE); Infirmier de bloc opératoire; Manipulateur d'électroradiologie médicale; Masseur-Kinésithérapeute; Médecin généraliste; Médecin spécialiste; Orthophoniste; Pharmacien; Préparateur en pharmacie; Psychomotricien; Sage-femme; Technicien de laboratoire

(**) Administrateur judiciaire; Agent général d'assurance; Architecte; Avocat; Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de Cassation; Avoué auprès des cours d'appel; Chiropracteur; Chirurgien-dentiste; Commissaire aux comptes; Commissaire-priseur; Conseil en investissements financiers; Conseil en propriété industrielle; Diététicien; Ergothérapeute; Expert agricole, foncier et expert forestier; Expert-comptable; Géomètre-expert; Greffier auprès des tribunaux de commerce; Huissier de justice; Infirmier libéral; Directeur de laboratoire d'analyses médicales; Mandataire judiciaire; Masseur-kinésithérapeute; Médecin; Notaire; Orthophoniste; Orthoptiste; Ostéopathe; Pédiacre-podologue; Psychologue; Psychomotricien; Psychothérapeute; Sage-femme; Vétérinaire

I.3. Application des tarifs des formations destinées aux professionnels de santé, rattachées à l'UFR de Médecine

Dans le cas où le stagiaire est professionnel de santé au sens du DPC et qu'il s'inscrit à une formation réservée aux professionnels de santé, le tarif réduit peut lui être appliqué UNIQUEMENT s'il s'engage sur l'honneur à suivre cette formation hors de son temps de travail.

Commentaires :

Jusqu'en 2014-2015, il arrivait fréquemment que certains centres hospitaliers autorisaient, voire encourageaient, leurs agents (surtout des médecins) à suivre la formation sur leur temps de travail (hors Congé de Formation Professionnelle), et refusaient une prise en charge financière *a priori*, mais remboursaient *a posteriori* le stagiaire dans le but de réduire le montant de leur prise en charge.

Cette modalité a été expérimentée en 2015-2016 par l'UFR de Médecine. Vu les résultats positifs, elle est maintenue par l'UFR.

I.4. Application des tarifs de formations en intra (dont l'intra université) ou réponse à Appel d'Offres ou en partenariat avec un autre Organisme de Formation

Pour les **formations en intra** (formation demandée par un client unique pour plusieurs stagiaires, généralement formation réservée aux salariés de ce client. Ce terme s'oppose à formations en inter) ou les **formations en réponse à un Appel d'Offres** ou les **formations en partenariat avec un autre organisme de formation**, le tarif ne peut pas être voté en Commission des Moyens *a priori*, soit à cause d'une étape de négociation avec le client ou le partenaire, dans le respect des règles budgétaires universitaires, soit des délais de réponse très courts dans le cas d'un AO. Le Conseil d'Administration délègue au Président de l'université la signature de la proposition tarifaire. L'ensemble de ces actions de formation sont listées 1 fois par an (Annexe 1 pour 2016-2017).

I.5. Application des tarifs de formation continue pour les AGENTS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Plusieurs cas doivent être distingués :

- Congé de Formation Professionnelle (CFP) de l'agent (2 à 5 agents / an) : aucune prise en charge des frais de formation par la DRH. En revanche, le tarif appliqué à l'agent indiqué dans le contrat de formation est le suivant : s'il s'agit d'une formation en groupe spécifique, 25% du tarif réduit ; s'il s'agit d'une formation en insertion (LMD), un montant unique correspondant à un coût forfaitaire administratif précisé dans la grille ci-jointe.

- inscription au DAEU : la DRH peut prendre en charge les frais de formation et l'inscription au CNED (environ 1 000€), après accord de la Commission formation. Le tarif indiqué dans la convention de formation avec la DRH est le tarif réduit et non le tarif normal. L'agent n'aura aucun frais de formation à sa charge. Le DAEU va être inscrit au Plan de formation de notre établissement.

- Inscription au module (cf § ci-dessous) : la DRH peut prendre en charge les frais de formation au tarif normal, après accord de la Commission formation. Elle pourra mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) de l'agent.

I.5.6. Application des tarifs du DAEU POUR UNE REMISE A NIVEAU

En application de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU, un candidat souhaitant suivre les cours du DAEU pour une remise à niveau, alors qu'il a déjà le baccalauréat ou équivalent, pourra s'inscrire et passer les examens, mais l'université ne pourra pas lui remettre de diplôme, ni de relevé de notes. Le tarif appliqué est alors le même que pour les autres inscrits au DAEU.

I.6.7. Application des tarifs dans le cadre d'une PRESTATION D'ENSEIGNEMENT

Dans le cas où le service de rattachement d'un agent dispensant une prestation d'enseignement pour le compte d'un organisme de formation continue professionnel différent de l'université de Tours souhaite confier au Service de Formation Continue la gestion administrative et financière des recettes générées par cette prestation d'enseignement, le montant de cette prestation est la somme du coût direct de l'enseignement défini par le service, dans le respect des règles budgétaires de l'université, et des forfaits décidés annuellement pour le pilotage et la gestion administrative de cette action.

I.8. Application des tarifs en cas de changement de régime d'inscription en cours d'année

Le montant des frais de formation continue est calculé au prorata temporis des heures de formation dispensées pendant la durée du conventionnement (cf §II.).

Si un étudiant débute l'année avec un régime d'inscription en formation initiale (RI-FI), lorsqu'il change de RI pour passer en formation continue (RI-FC), les droits d'inscription réglés en début d'année correspondent au montant de la première échéance. En aucun cas, le montant des frais de formation continue ne peut être inférieur aux droits d'inscription.

Si un étudiant débute l'année avec un RI-FC, lorsqu'il change de RI pour passer en FI, l'étudiant n'a pas à verser de droits d'inscription. Il ne bénéficie plus du suivi de présence à partir de son changement de RI. Si le conventionnement initial portait sur la durée totale de la formation, un avenant modifie sa durée et le montant des frais de formation, qui ne peut être inférieur aux droits d'inscription.

II. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

II.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit.

Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

II.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif défini ci-après. Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

II.3. Modalité de calcul des frais en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratifs (cf grille ci-après).

II.4. Modalité de calcul des tarifs de formation continue d'une action dans le cadre d'un COLLOQUE

Sous réserve que les obligations d'une action de formation professionnelle soient bien respectées (description des objectifs pédagogiques, durée de la formation...), une convention de formation continue peut être établie pour le participant au colloque le demandant par le Service de formation continue. Le tarif mentionné dans cette convention est la somme du tarif normal du colloque + forfait pilotage de la FC défini annuellement + coût de l'antenne de formation continue dont relève le colloque.

II.5. Modalité de calcul des tarifs HORAIRES de formation continue

Le tarif horaire d'une formation, souvent utilisé par les financeurs dans leur dossier de prise en charge au lieu du tarif global de la formation, doit être arrondi au centième, *a fortiori* dans la plateforme de dématérialisation de Pôle emploi. Par souci de simplicité, l'arrondi sera toujours supérieur, quitte à ce que le tarif global de la formation, calculé à partir du tarif horaire, soit légèrement supérieur au tarif qui fait l'objet de la délibération du Conseil d'Administration.

Exemple : une formation de 480h à 3 100€ a un tarif horaire de 6,4583333€. Arrondi au centième supérieur, le tarif horaire devient 6,46€/h, ce qui fait un tarif de la formation, dans le cas d'une prise en charge horaire, de 3 100,80€.

Tarifs de formation continue des formations LMD et Titres d'Ingénieur

gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Licences, Médecine, Pharma et sage-femme 1, 2 et 3 année		2 690 €		840 €	
Licences professionnelles ^(*)		4 690 €		1 490 €	
Masters 1ère année, Médecine, Pharma et sage-femme 4ème année		4 260 €		1 040 €	
Masters 2ème année ^(*) , Médecine, Pharma et sage-femme à partir de la 5ème année		5 260 €		1 810 €	
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse		1 400 €		900 €	
Diplôme d'ingénieurs + Diplôme d'ingénieurs en contrat de professionnalisation		-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
Tarifs personnel Univ en insertion					
Dans le cadre d'un CFP (insertion)				300 €	

^(*) pour information, le Conseil régional finance ~~31~~ 40 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi en 2018-2019, pour un montant de 4 616€/stagiaire, soit 184 640 €/an. Pôle emploi vient en complément pour ~~40 places supplémentaires~~ 45 places supplémentaires (dont DUT et M1) pour un montant de 3 500€/stagiaire, soit 157 500€ pour 2018-2019.

à titre d'exemple (horaires maquettes 2015-2018)					
Master Compétences Complémentaires en Informatique	448 h	5 260 €	11,75 €/h	1 810 €	4,05 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EGSSS	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option PEPS	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EVS	392 h	5 260 €	13,42 €/h	1 810 €	4,62 €/h
Master Psychologie du travail et des organisations	347 h	5 260 €	15,16 €/h	1 810 €	5,22 €/h
Master Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	351 h	5 260 €	14,99 €/h	1 810 €	5,16 €/h
Master Psychopathologie et psychologie clinique	350 h	5 260 €	15,03 €/h	1 810 €	5,18 €/h
Master Qualité et environnement en productions animales	450 h	5 260 €	11,69 €/h	1 810 €	4,03 €/h
Master Recherche et Métiers de l'Archéologie	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h
Master Patrimoine écrit et édition numérique	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h

L'habitude de définir un tarif par diplôme, indépendamment du volume horaire de la formation, induit des coûts horaires très variables (entre 11,74€/h pour le M2 CCI vs 19,48€/h pour les M2 Archéo ou Patrimoine écrit).

Le service de formation continue suggère d'adopter, pour la rentrée 2018-2019, une tarification au coût horaire, par niveau de formation, comme pour les titres d'ingénieur et comme il est pratiqué par les financeurs institutionnels et publics (OPCA, OPACIF, conseil régional, Pôle emploi...).

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	363 h	7 500 €	20,67 €/h	5 200 €	14,33 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	410 h	7 700 €	18,79 €/h	5 200 €	12,69 €/h
Master 2 - Management Stratégique des Ressources Humaines et performance durable	378 h	8 000 €	21,17 €/h	5 500 €	14,56 €/h
Master 2 - Management des équipes, santé et qualité de vie au travail	377 h	7 500 €	19,90 €/h	5 200 €	13,80 €/h
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Licence Sociologie, parcours spécifique	386 h	2 690 €	6,97 €/h	840 €	2,18 €/h
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Intervention socio clinique, coopération et médiation (ISCM)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe pédagogique, de faire leur Master 2 en 2 ans, une seule convention sera désormais établie pour les 2 ans.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF REDUIT ⁽¹⁾	COUT HORAIRE REDUIT ⁽²⁾
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Toutes U.F.R					
Préparation aux concours du CAPES	variable	1 260 €	?	311,10 €	?
Préparation de l'agrégation externe	variable	1 260 €	?	311,10 €	?
U.F.R. Lettres & Langues					
DUFLE		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques					
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	300 h	1 300 €	4,34 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module					
- 1 module de 60h	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	60 h	522 €	8,70 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	150 h	530 €	3,54 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	180 h	530 €	2,95 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740 €/stagiaire, soit 52 200€/an.					
CUEFFE					
DUEF (1 semestre)	240 h	2 000 €	8,34 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	168 h	3 150 €	18,75 €/h	1 800 €	10,71 €/h
Psychocriminologie - DU	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Case Management - DU	155 h	2 290 €	14,78 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	280 h	5 380 €	19,22 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	236 h	3 000 €	12,72 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	120 h	1 900 €	15,84 €/h	850 €	7,08 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU + Master 2 ISCM	264 h	4 780 €	18,11 €/h	1 870 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	1250 h 1180 h	2 000 €	1,60 €/h 1,70 €/h	820 €	0,66 €/h 0,69 €/h
DUMI (2 années) + Master 1 Sciences de l'éducation	1180 h	2 705 €	2,30 €/h	1 090 €	0,92 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 3 ans en formation continue - DU	960 h	3 000 €	3,13 €/h	1 230 €	1,28 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	112 h	1 900 €	16,97 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018-2019) - DU	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,89 €/h
Ecole Polytech de Tours EPU					
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine					
Capacités d'orthophonie	641 h	3 050 €	4,76 €/h	1 200 €	1,87 €/h
Capacités d'orthoptie		2 850 €		1 000 €	
Autres capacités en Médecine		1 010 €		740 €	
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/2	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	87 h	1 240 €	14,26 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles apparentés - DU	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides - DIU	120 h	1 190 €	9,92 €/h	940 €	7,83 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coelochirurgie - Attestation d'université	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Coelochirurgie sur l'animal - DIU	76 h	1 730 €	22,77 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Coelochirurgie sur l'homme - DIU	76 h	1 730 €	22,77 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h

Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Échographie d'acquisition - DIU	variable	1 130 €	??	860 €	??
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	variable	1 131 €	??	861 €	??
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Evaluation économique en santé (EVECOS) - DIU	75 h	1 500 €	20,00 €/h	1 500 €	20,00 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (personnel Univ Tours, INRA Nouzilly et indiv	75 h	1 190 €	15,97 €/h	1 190 €	15,97 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (entreprises privées)	75 h	2 390 €	32,08 €/h	-	-
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (Autres universités et établissements publics	75 h	1 490 €	20,00 €/h	-	-
Francoophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	67 h	1 700 €	25,37 €/h	-	-
Gynécologie obstétricale pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (non p	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	200 h	2 560 €	12,80 €/h	2 060 €	10,30 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Initiation aux méthodes en recherche clinique via internet - DU	distantiel	950 €	-	680 €	-
Investigateur en recherche clinique - DIU	72 h	1 432 €	19,89 €/h	1 370 €	19,03 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	104 h	1 190 €	11,45 €/h	990 €	9,52 €/h
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	56 h	1 062 €	18,97 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine et réanimation néonatales sur 2 ans - DIU	80 h	1 280 €	16,00 €/h	1 120 €	11,38 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	108 h	3 680 €	34,08 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	73 h	1 460 €	20,00 €/h	-	-
Pédagogie médicale - DIU	85 h	-	0,00 €/h	600 €	7,06 €/h
Perfectionnement Anesthésie pédiatrique - DIU	112 h	1 090 €	9,73 €/h	890 €	7,95 €/h
Petit Appareillage et dispositifs maintien à domicile - DU	70 h	1 190 €	17,00 €/h	690 €	9,86 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	62 h	1 180 €	19,04 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	62 h	1 030 €	16,62 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales (à examiner en CFVU du 06/04/17)	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	298 h	8 070 €	27,08 €/h	8 070 €	27,08 €/h
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique - DIU	40 h	980 €	24,50 €/h	770 €	19,25 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	60 h	2 930 €	48,84 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	70 h	927 €	13,25 €/h	657 €	9,39 €/h
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	129 h	2 290 €	17,75 €/h	940 €	7,29 €/h
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	82 h	1 460 €	17,81 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques				DE ou Hors temps de travail	
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h
Homéopathie - DIU	112 h	2 100 €	18,75 €/h	1 500 €	13,39 €/h
Thérapeutique Homéopathique - DIU	107 h	2 100 €	19,63 €/h	1 500 €	14,02 €/h

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ

Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)					
- en insertion				300 €	
- en groupe spécifique				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription et montant minimum

Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure		270 €		270 €	
Montant minimum de facturation, par exemple après une VAE partielle		270 €		270 €	

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
entreprise privée	21 h	900 €	42,86 €/h	-	-
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	-
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	-
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	-

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	-	-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	-	90 €	-
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €	-	520 €	-
Master		700 €	-	600 €	-
Atelier préparation au jury		200 €	-	100 €	-
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €	-	2 130 €	-
DUMI		1 740 €	-	1 140 €	-
Maintien du dossier ouvert (1)		120 €		120 €	
Si validation partielle					
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

(*) pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700€ et 500€ respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900€.

BILAN DE COMPETENCES Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT
Tarif FAFSEA	24 h	1 370 €	57,08 €/h		
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif Uniformation	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif AFDAS	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif UNAGECIF	24 h	1 680 €	70,00 €/h		
Tarif UNIFAF	24 h	1 600 €	66,67 €/h		
Tarif VIVEA	24 h	1 700 €	70,83 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 098 €	45,75 €/h
Tarif agent de l'université de Tours	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

Annexe 1

FORMATIONS 2016-2017 DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES, OU EN INTRA, OU EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION, OU NEGOCIE AVEC LE CLIENT

Situation décrite en Introduction de cet argumentaire (Politique tarifaire des groupes spécifiques), pour laquelle le tarif est présenté *a posteriori* et le Conseil d'Administration donne délégation au Président pour établir le tarif.

APPELS D'OFFRES					
Entité adjudicatrice dans le cadre d'un APPEL D'OFFRES	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Conseil régional	ASH et S&T	DAEU	2016-17	30 places en LP à 1 740€/ DE	52 200 €
Conseil régional	toutes (hors IUT)	Licences Pro	2016-17	1 places en LP à 4 616€/ DE	4 616 €
Conseil régional	IUTs	Licences Pro	2016-17	10 places en LP à 4 616€/ DE	46 160 €
Conseil régional	toutes	Masters 2	2016-17	20 places en M2 à 4 616€/ DE	92 320 €
Conseil régional	ASH	Pédagogie de l'alternance (161h sur 2 ans)	2016-17	24 places	26 925 €
Pôle emploi	toutes (hors IUT)	Licence Pro	2016-17	1 place en LP à 3 500€/ DE	3 500 €
Pôle emploi	IUTs	Licence Pro	2016-17	19 places en LP à 3 500€/ DE	66 500 €
Pôle emploi	IUTs	DUT	2016-17	5 places en LP à 3 500€/ DE	17 500 €
Pôle emploi	toutes	Masters 2	2016-17	15 places en M2 à 3 500€/ DE	52 500 €

FORMATIONS EN INTRA					
Client dans le cadre d'une formation EN INTRA	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Maisons Familiales Rurales (MFR)	ASH	Master 2 IFAC sur 2 ans	2016-2018	300h de formation; entre 15 et 25 places	47 000€ jusqu'à 15 stag., puis 2 800€ /stag. sup.
Préfecture 37	DESS	Sensibilisation des présidents d'association culturelles aux valeurs de la république	janv-16	30h de formation; entre 10 stagiaires	3 000 €
CH Gap (05)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement, théorique (TED)	avr-17	14h de formation; 20 stagiaires	11 000 €
Privas (05)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement, théorique (TED)	sept-16	14h de formation; 20 stagiaires	11 000 €
Clermont-Ferrand (05)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement, théorique (TED)	oct-16	14h de formation; 20 stagiaires	11 000 €
Bayonne (xx)		Thérapie d'Echange et de Développement, pratique (TED)	oct-16	7h de formation; 10 stagiaires	3 000 €
Nantes (xx)		Thérapie d'Echange et de Développement, pratique (TED)	oct-16	7h de formation; 10 stagiaires	3 000 €
Montluçon (xx)		Thérapie d'Echange et de Développement, pratique (TED)	déc-16	7h de formation; 10 stagiaires	2 700 €

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE					
Organisme de formation PARTENAIRE	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Institut du Travail Social (37)	ASH	Master Socio sur 3 ans, concomittant avec le DEIS	2014-2017	300h de formation; entre 15 et 20 places	44 252 €
Institut de Formation des Cadres de Santé (37) - CHRU Tours	ASH et Médecine	M1 PGS + M1 SEF + Diplôme Cadre de santé	2016-2018	612h de formation; 51 stagiaires	168 000€ jusqu'à 40 stag., puis 2 500€ /stag. sup.
CHRU, ARS, Conseil régional	Médecine	Grade de Master Infirmières Anesthésistes (IADE)	2016-2017	les heures d'enseignement sont payées directement par l'EIA, pour 35 stagiaires	6 161 €
IRFSS	DESS	DU Médiation et gestion des conflits	2016-17	168h de formation dispensées à part égale entre les 2 OF; 18 stagiaires	47 925 €

PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT POUR LE COMPTE D'UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION					
Prestation d'enseignement	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Organisme de formation de la Police nationale	DESS	Droit pénal général	sept-16	10h; 18 stagiaires	1 260 €
Organisme de formation de la Police nationale	DESS	Droit pénal général	janv-17	10h; 14 stagiaires	1 380 €
INRAP (13)		Céramique médiévale	sept-16	14h de formation; 12 stagiaires	2 400 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UNIVERSITE DE TOURS

SERVICE DE FORMATION CONTINUE – CGV170706

1. Présentation

L'Université de Tours, représentée par son Service de Formation Continue (SFC), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Etain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1. L'Université de Tours développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes. Elle propose également un accompagnement à la VAE et des bilans de compétences.

2. Définitions

Le Client est le signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation, d'accompagnement à la VAE ou de bilan de compétences, d'un stagiaire. Il peut s'agir d'un employeur, d'un financeur public (Conseil régional, Pôle emploi...) ou d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.

Le stagiaire est la personne qui suit la formation, l'accompagnement VAE ou le bilan de compétences. Ses frais de formation sont pris en charge soit par un financeur tiers, le Client, soit par lui-même. Dans ce cas il est considéré comme le Client, et accepte les responsabilités du stagiaire et du Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université de Tours et viennent en complément du règlement intérieur remis au stagiaire au plus tard le premier jour de la formation.

La signature d'une convention ou d'un contrat, l'envoi d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués par le SFC ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours. Des tarifs réduits peuvent être accordés par l'Université de Tours selon les règles validées par le Conseil d'Administration.

5. Inscription

Toute inscription est confirmée au stagiaire par le SFC par l'envoi d'un courrier ou par mail. Le SFC doit être avisé des modalités de justification de la réalisation de l'action, reconnues par le Client, au moment de l'inscription et, en tout état de cause, avant le démarrage de la formation.

6. Obligations respectives des parties

Le SFC adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Dans le cas particulier où le stagiaire prend en charge tout ou partie des frais de formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L6353-3 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner au SFC, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé de la convention ou du contrat, revêtu, le cas échéant, de son cachet.

Le SFC adresse au Client ou à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) en cas de subrogation, une facture par année civile *au prorata* des heures dispensées et une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation.

7. Résiliation de la convention ou du contrat du fait du Client ou du Stagiaire

Toute annulation du fait du Client ou du stagiaire doit être communiquée par le Client au SFC par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute résiliation par le client **moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation** le SFC facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation, avec un minimum forfaitaire de 100 €. Le SFC se réserve le droit de facturer des frais pouvant atteindre la totalité du prix de la formation. **Après le début de la formation**, la convention ne peut être résiliée qu'en cas de force majeure dûment reconnu par l'université (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties). Dans ce cas le paiement est dû *au prorata temporis* des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier. Pour tout autre motif, le SFC facturera au Client la totalité du prix de la formation. Hormis pour les formations diplômantes, le SFC laisse la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après accord du SFC.

8. Non réalisation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de l'Université de Tours

L'Université de Tours se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Le client peut mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation par le client est toutefois limité à 14 jours calendaires avant la date prévue de commencement de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé. En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'Université de Tours, la facturation se fera *au prorata* des heures réalisées. De manière exceptionnelle, l'Université de Tours se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

9. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'emargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journée et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au Client.

10. Conditions de règlement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Il est de la responsabilité du Client de nous retourner la convention signée, même en cas de demande de subrogation par le Client auprès de son OPCA. Cette demande doit être effectuée **AVANT** le début de la formation. L'accord de subrogation de l'OPCA doit être transmis au SFC. Si l'accord de subrogation de l'OPCA ne parvient pas au SFC dans le mois qui suit le début de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Pour les professionnels de santé, en cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique sous réserve de fonds disponibles : aucune convention avec l'ANDPC n'est alors établie. En revanche, en cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, une convention sera établie avec le Client, correspondant au solde du prix de la formation.

Dans le cas particulier où le stagiaire entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, le SFC peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'Agent comptable de l'Université de Tours, le nouvel échéancier faisant l'objet d'un avenant.

11. Défaillance d'assiduité du stagiaire

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnus par le SFC peuvent conduire à une réduction des frais de formation.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Tours qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et interdit de réinscription à l'Université de Tours.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif d'Orléans. La responsabilité du SFC vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client au SFC au titre des présentes conditions.

14. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du SFC, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

15. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients et stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur leurs informations personnelles en adressant un courrier, à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du Plat d'Etain 37020 Tours cedex 1.

Les données personnelles et confidentielles ayant été collectées lors des transactions sont exclusivement utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts par le SFC et ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

16. Réclamations

Pour toute information, suggestion ou réclamation, merci de remplir le formulaire de réclamations disponible sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr ou d'écrire à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du plat d'Etain 37020 Tours cedex 1.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'Université de Tours. Le SFC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

BUDGET PREVISIONNEL

UFR de rattachement	Médecine
Type de formation	Diplôme (Inter) Universitaire
Intitulé	Francophone Prévention-Réadaptation Cardiovasculaire
Responsable pédagogique	Denis Angoulvant

Début	00/01/1900
Fin	00/01/1900

Code FC	9 PRC
---------	-------

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes	
Tarif Normal	1 700,00 €	30	51 000 €	DIU = 1690 euros
Tarif Réduit	- €	0	- €	
Tarif CR / PE	- €	0	- €	
Tarif groupe	- €	0	- €	
Autre tarif	- €	0	- €	
		30	51 000 €	5 étudiants

Dépenses prévisionnelles**1- Rémunérations**

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	17 h	43,48 €	739 €
Enseignants vacataires	80 h	53,70 €	4 296 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €

Indemnité de responsabilité pédagogique 255 €

Total rémunérations 5 290 €

2- Autres frais directs

Frais de mission des intervenants	Transport	5 200 €
Vols 10 X 400 euros + transfert 120 euros	Hôtel	12 800 €
Hotels : 10 X 4 nuités X 90 euros	Repas	1 220 €

Frais de réception	Accueil stag.	- €
	Repas	- €

Séminaire, visites...	Stagiaires	
Autres frais	Enseignants	200 €

Frais pédagogiques (photocopies, matériel, livres...) - €

Kits d'accueil *Coût unitaire max* 4,00 € 120 €

Convention cadre de partenariat ? 2 000 €

Total autres frais directs 21 540 €

mise à disposition de locaux et publicité sur place

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Majoré (Formation en partenariat)	500 €	15 000 €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	7 650 €

Total pilotage et gestion FC 22 650 €

Total dépenses prévisionnelles 49 480 €

Solde de la formation prévisionnel 1 520 €

Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.

03/05/2018

La Directrice de la Formation Continue



Mme Christelle Pragnon

Tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2019-2020

Exposé des motifs

Pour permettre l'édition et la diffusion de l'offre de formation continue 2019 de l'université de Tours dès octobre 2018, les tarifs 2019-2020 doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration du 4 juin 2018.

Ils sont strictement identiques aux tarifs 2018-2019, modifiés en Conseil d'Administration du 4 juin 2018. Ils pourront faire l'objet de modifications pendant l'année universitaire à venir, selon les besoins.

**Politique générale de tarification des actions de formation 2019-2020
(formation continue, DU-DIU-AU)**

Pour l'année 2018-2019, il n'est pas prévu de modification majeure des tarifs de l'année précédente, une grande refonte ayant été organisée en 2014, et une revalorisation de certains tarifs ayant eu lieu en 2015-2016 en concertation avec les responsables pédagogiques et les composantes.

La présentation de ce document est identique à celle du document portant sur l'année 2017-2018. A partir de 2018, le catalogue de l'offre de formation continue de l'université couvre une année civile et non plus une année universitaire. C'est-à-dire, que l'édition 2018 présentera toutes les formations débutant entre janvier et décembre 2018, quelle que soit l'année universitaire concernée. C'est la raison pour laquelle, désormais, les tarifs d'une année universitaire sont votés dès l'été de l'année précédente.

Formation continue :

Les tarifs, ainsi que leurs modalités d'application et de calcul, concernent l'ensemble des composantes de l'établissement, **à l'exclusion des IUT de Tours et de Blois.**

Le tarif de chaque formation est indiqué dans le tableau synthétique ci-joint. Il est désigné par "**Tarif normal**".

En application de l'article D714-62, pour les stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle (financement des frais de formation ou maintien d'une rémunération, même partielle, pendant la formation ou déduction des frais de formation des frais professionnels), mais ayant tout de même une obligation de conventionnement avec l'université, il existe une exonération de ces frais de formation. Ces frais exonérés sont désignés "**Tarif réduit**". Le tarif réduit ne peut être appliqué qu'après signature par le stagiaire d'une attestation sur l'honneur, attestant qu'il n'a pas de prise en charge de ses frais de formation.

Les modalités d'application de ces tarifs sont précisées ci-dessous.

Enfin, les stagiaires ayant des difficultés financières ont la possibilité de déposer un dossier de demande d'**Aide à l'Inscription**. Sur critères sociaux, une commission peut les exonérer de 60% du montant du tarif réduit (cf Bilan 2016-2017 ci-dessous).

Depuis 2015-2016, le montant des Droits d'inscription, définis par le Ministère de l'Education, ne sont plus ajoutés aux tarifs de formation continue. Désormais, les tarifs de formation continue excluent tous frais additionnels.

Les tarifs des formations en **groupe spécifique** (c-à-d des formations dont les recettes ET LES DEPENSES sont gérées par le service de formation continue) sont établis de manière à garantir l'équilibre financier de chaque formation. Pour chaque formation, un budget prévisionnel est établi par le service de formation continue 4 à 6 semaines avant le début de la formation, puis est soumis à l'approbation de l'UFR de rattachement qui autorise ainsi l'ouverture de l'action permettant l'édition des conventions et contrats de formation professionnelle continue. Il s'agit de formations accueillant exclusivement ou très majoritairement un public de formation continue : **7 Masters 2** (4 à l'IAE et **3** en Sciences de l'Education), la majeure partie des DU-DIU-AU, mais aussi les 2 DAEU, 4 Masters en partenariat avec d'autres organismes de formation (M2 IFAC avec les Maisons Familiales Rurales, M2 Socio avec l'Institut du Travail Social et 2 M1 avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé) et les formations non certifiantes.

Les autres formations sont qualifiées de **formations en insertion**. Pour celles-ci, seules les recettes sont gérées par le service de formation continue qui rétrocède l'intégralité de la recette à l'UFR. Comme pour les formations en groupe spécifique, il est déduit des recettes les forfaits-stagiaires pour le pilotage (définis par la Commission des moyens du 24 octobre 2014, et modifiés par le Conseil des Directeurs de Composantes du 02 novembre 2015) et le coût de l'antenne de formation continue gérant les formations de l'UFR (un forfait/stagiaire ou un % des recettes selon l'UFR, définis par elle-même). Les dépenses sont gérées par l'UFR de rattachement. Les formations en insertion sont soit les formations LMD destinées aux étudiants pour lesquelles les dépenses spécifiquement liées à l'accueil de stagiaires de formation continue se limitent à la gestion administrative de l'antenne de formation continue (cf ci-dessus), soit quelques DU-DIU-AU. Pour 2014-2015, le total des recettes de formation continue au titre des insertions s'élevait à plus de 350 000€ pour les formations LMD et à plus de 150 000€ pour les DU-DIU-AU. Sur ces recettes, le montant rétrocédé aux UFR s'élevait à plus de 300 000€ pour les formations LMD, et à plus de 100 000€ pour les DU-DIU-AU.

Nombre de stagiaires							Recettes globales
Insertions en LMD	Groupes spécifiques (LMD et DU) + insertion en DU destinés aux étudiants	Partenariat (avec OF ou financeurs)	DAEU et formations non diplômantes	ré-inscription (pour valider les dernières UE non acquises lors de l'inscription précédente)	TOTAL		
2014-2015	157	625	219	360	70	1431	2 094 k€
2015-2016	166	672	110	536	96	1580	2 361 k€
2016-2017	217	655	104	570	78	1624	2 519 k€

bilan provisoire

Un bilan détaillé de l'activité de formation continue de l'année 2016-2017 a été proposé à toutes les composantes et présenté à celles qui le souhaitaient, entre juillet et octobre 2016 (ASH, L&L, Médecine).

Formation initiale :

Les droits spécifiques des DU-DIU-AU en formation initiale ont été, pour certains, revus dans le cadre de la campagne de renouvellement de la CFVU du 02 mars 2017. Ils s'ajoutent aux droits d'inscription dont chaque étudiant doit s'acquitter (droit Licence pour les DU, droit Licence ou Master pour les DIU, de manière à harmoniser avec les autres universités. Le montant des droits est spécifié dans le dossier d'habilitation du DU-DIU-AU).

I. Application des tarifs de formation continue

Depuis plusieurs années, le **conseil régional** finance les frais de formation de demandeurs d'emploi (DE) inscrits à l'université: 61 DE pour un montant de **228 215€ en 2015-2016**. Il finance 3 000 places/an sur le département, tout organisme de formation confondu. Avec le plan 500 000, le nombre de places a légèrement augmenté cette année et est passé à 74. En 2015-2016, il n'y a pas eu assez de places en M2. Si le DE n'a pas d'indemnisation pendant la durée de la formation, l'inscription en formation continue lui permet de bénéficier de l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle).

Le montant du financement est décidé par la région, dans le cadre d'un appel d'offre. Ces montants sont indiqués dans les tableaux ci-après

Depuis 2012-2013, l'université de Tours et Pôle emploi ont négocié une convention prévoyant que ce dernier abonde le financement de la région. En 2015-2016, cet abondement était de 100 000€. L'orientation vers l'un ou l'autre financeur est coordonnée avec Pôle emploi, pour toutes les composantes de l'établissement, dont les IUT. En 2017-2018, cet abondement est passé à 140 000€, en contre partie d'une diminution du montant pris en charge par stagiaire et donc d'une augmentation du nombre de bénéficiaires (cf page 5).

I.1. Bilan des commissions d'Aide à l'Inscription pour les stagiaires de formation continue (dont les DE) sur critères sociaux

En 2016-2017, sur les 20 dossiers qui ont été déposés, 17 ont bénéficiés d'une exonération de 60% appliquée sur les tarifs réduits, représentant eux-mêmes entre 20% et 50% des tarifs normaux, soit :

- recette prévisionnelle pour ces 20 dossiers au tarif réduit : 22 110€

- recette réelle pour ces 20 dossiers, après exonération : 10 137€, soit un effort de l'établissement vers ce public en situation difficile de plus de 11 973€ par rapport au tarif réduit.

I.2. Application des tarifs pour les professionnels LIBERAUX dans toutes les composantes

Dans le cas où le stagiaire est un professionnel de santé au sens du DPC(*) exerçant en libéral ou relève d'une profession libérale réglementée(**), et s'inscrit dans une formation dont l'un des pré-requis est d'exercer l'une des professions préalablement citées, le tarif réduit ne peut lui être appliqué.

(*) DPC (Développement Professionnel Continu) : Aide-soignant; Audioprothésiste; Cadre de santé et Directeur d'établissement; Chirurgien-dentiste; Diététicien; Ergothérapeute; Infirmier (DE); Infirmier anesthésiste (DE); Infirmier de bloc opératoire; Manipulateur d'électroradiologie médicale; Masseur-Kinésithérapeute; Médecin généraliste; Médecin spécialiste; Orthophoniste; Pharmacien; Préparateur en pharmacie; Psychomotricien; Sage-femme; Technicien de laboratoire

(**) Administrateur judiciaire; Agent général d'assurance; Architecte; Avocat; Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de Cassation; Avoué auprès des cours d'appel; Chiropracteur; Chirurgien-dentiste; Commissaire aux comptes; Commissaire-priseur; Conseil en investissements financiers; Conseil en propriété industrielle; Diététicien; Ergothérapeute; Expert agricole, foncier et expert forestier; Expert-comptable; Géomètre-expert; Greffier auprès des tribunaux de commerce; Huissier de justice; Infirmier libéral; Directeur de laboratoire d'analyses médicales; Mandataire judiciaire; Masseur-kinésithérapeute; Médecin; Notaire; Orthophoniste; Orthoptiste; Ostéopathe; Pédiacre-podologue; Psychologue; Psychomotricien; Psychothérapeute; Sage-femme; Vétérinaire

I.3. Application des tarifs des formations destinées aux professionnels de santé, rattachées à l'UFR de Médecine

Dans le cas où le stagiaire est professionnel de santé au sens du DPC et qu'il s'inscrit à une formation réservée aux professionnels de santé, le tarif réduit peut lui être appliqué UNIQUEMENT s'il s'engage sur l'honneur à suivre cette formation hors de son temps de travail.

Commentaires :

Jusqu'en 2014-2015, il arrivait fréquemment que certains centres hospitaliers autorisaient, voire encourageaient, leurs agents (surtout des médecins) à suivre la formation sur leur temps de travail (hors Congé de Formation Professionnelle), et refusaient une prise en charge financière *a priori*, mais remboursaient *a posteriori* le stagiaire dans le but de réduire le montant de leur prise en charge.

Cette modalité a été expérimentée en 2015-2016 par l'UFR de Médecine. Vu les résultats positifs, elle est maintenue par l'UFR.

I.4. Application des tarifs de formations en intra (dont l'intra université) ou réponse à Appel d'Offres ou en partenariat avec un autre Organisme de Formation

Pour les **formations en intra** (formation demandée par un client unique pour plusieurs stagiaires, généralement formation réservée aux salariés de ce client. Ce terme s'oppose à formations en inter) ou les **formations en réponse à un Appel d'Offres** ou les **formations en partenariat avec un autre organisme de formation**, le tarif ne peut pas être voté en Commission des Moyens *a priori*, soit à cause d'une étape de négociation avec le client ou le partenaire, dans le respect des règles budgétaires universitaires, soit des délais de réponse très courts dans le cas d'un AO. Le Conseil d'Administration délègue au Président de l'université la signature de la proposition tarifaire. L'ensemble de ces actions de formation sont listées 1 fois par an (Annexe 1 pour 2016-2017).

I.5. Application des tarifs de formation continue pour les AGENTS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Plusieurs cas doivent être distingués :

- Congé de Formation Professionnelle (CFP) de l'agent (2 à 5 agents / an) : aucune prise en charge des frais de formation par la DRH. En revanche, le tarif appliqué à l'agent indiqué dans le contrat de formation est le suivant : s'il s'agit d'une formation en groupe spécifique, 25% du tarif réduit ; s'il s'agit d'une formation en insertion (LMD), un montant unique correspondant à un coût forfaitaire administratif précisé dans la grille ci-jointe.

- inscription au DAEU : la DRH peut prendre en charge les frais de formation et l'inscription au CNED (environ 1 000€), après accord de la Commission formation. Le tarif indiqué dans la convention de formation avec la DRH est le tarif réduit et non le tarif normal. L'agent n'aura aucun frais de formation à sa charge. Le DAEU va être inscrit au Plan de formation de notre établissement.

- Inscription au module (cf § ci-dessous) : la DRH peut prendre en charge les frais de formation au tarif normal, après accord de la Commission formation. Elle pourra mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) de l'agent.

I.6. Application des tarifs du DAEU POUR UNE REMISE A NIVEAU

En application de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU, un candidat souhaitant suivre les cours du DAEU pour une remise à niveau, alors qu'il a déjà le baccalauréat ou équivalent, pourra s'inscrire et passer les examens, mais l'université ne pourra pas lui remettre de diplôme, ni de relevé de notes. Le tarif appliqué est alors le même que pour les autres inscrits au DAEU.

I.7. Application des tarifs dans le cadre d'une PRESTATION D'ENSEIGNEMENT

Dans le cas où le service de rattachement d'un agent dispensant une prestation d'enseignement pour le compte d'un organisme de formation continue professionnel différent de l'université de Tours souhaite confier au Service de Formation Continue la gestion administrative et financière des recettes générées par cette prestation d'enseignement, le montant de cette prestation est la somme du coût direct de l'enseignement défini par le service, dans le respect des règles budgétaires de l'université, et des forfaits décidés annuellement pour le pilotage et la gestion administrative de cette action.

I.8. Application des tarifs en cas de changement de régime d'inscription en cours d'année

Le montant des frais de formation continue est calculé au prorata temporis des heures de formation dispensées pendant la durée du conventionnement (cf §II.).

Si un étudiant débute l'année avec un régime d'inscription en formation initiale (RI-FI), lorsqu'il change de RI pour passer en formation continue (RI-FC), les droits d'inscription réglés en début d'année correspondent au montant de la première échéance. En aucun cas, le montant des frais de formation continue ne peut être inférieur aux droits d'inscription.

Si un étudiant débute l'année avec un RI-FC, lorsqu'il change de RI pour passer en FI, l'étudiant n'a pas à verser de droits d'inscription. Il ne bénéficie plus du suivi de présence à partir de son changement de RI. Si le conventionnement initial portait sur la durée totale de la formation, un avenant modifie sa durée et le montant des frais de formation, qui ne peut être inférieur aux droits d'inscription.

II. Modalité de calcul des frais de formation continue pour le financeur ou le stagiaire

II.1. Modalité de calcul des frais de formation en cas de prise en charge financière PARTIELLE

Dans le cas très fréquent d'une prise en charge partielle des frais de formation, le stagiaire bénéficie d'une réduction des frais restant à sa charge, quels que soient les tarifs normaux et réduits. Le principe est le suivant : en cas de prise en charge de 30% des frais de formation (calculée par rapport au tarif normal), reste à la charge du stagiaire 70%, mais cette fois appliqué sur le tarif réduit.

Ce principe encourage le stagiaire à explorer toutes les pistes de prise en charge, voire à les ajouter.

II.2. Modalité de calcul des frais de formation continue en cas de REINSCRIPTION

Dans le cas où le stagiaire n'a pas validé l'ensemble du diplôme à l'issue de la période du contrat ou de la convention de formation et qu'il souhaite se représenter aux épreuves, un nouveau contrat ou une nouvelle convention doivent être établis. Le montant des frais de formation, mentionné dans ce nouveau contrat ou cette nouvelle convention, correspond au prorata des heures de formation de(s) UE non validée(s), avec un minimum égal au coût forfaitaire administratif défini ci-après. Si aucune heure de formation n'est dispensée (en cas de soutenance de mémoire par exemple), un montant minimum est facturé, correspondant à un coût forfaitaire administratif.

II.3. Modalité de calcul des frais en cas d'INSCRIPTION AU MODULE

Depuis 2013-2014, un stagiaire peut s'inscrire pour suivre uniquement une partie d'une formation (LMD uniquement), sans VAP, sans examen, mais seulement après un entretien de positionnement avec un référent pédagogique pour vérifier l'adéquation entre le besoin de formation et le contenu de la formation. Un contrat ou une convention de formation sont établis indiquant le montant des frais de formation, proportionnels aux nombres d'heure à suivre par le stagiaire + un forfait pour frais administratifs (cf grille ci-après).

II.4. Modalité de calcul des tarifs de formation continue d'une action dans le cadre d'un COLLOQUE

Sous réserve que les obligations d'une action de formation professionnelle soient bien respectées (description des objectifs pédagogiques, durée de la formation...), une convention de formation continue peut être établie pour le participant au colloque le demandant par le Service de formation continue. Le tarif mentionné dans cette convention est la somme du tarif normal du colloque + forfait pilotage de la FC défini annuellement + coût de l'antenne de formation continue dont relève le colloque.

II.5. Modalité de calcul des tarifs HORAIRE de formation continue

Le tarif horaire d'une formation, souvent utilisé par les financeurs dans leur dossier de prise en charge au lieu du tarif global de la formation, doit être arrondi au centième, *a fortiori* dans la plateforme de dématérialisation de Pôle emploi. Par souci de simplicité, l'arrondi sera toujours supérieur, quitte à ce que le tarif global de la formation, calculé à partir du tarif horaire, soit légèrement supérieur au tarif qui fait l'objet de la délibération du Conseil d'Administration.

Exemple : une formation de 480h à 3 100€ a un tarif horaire de 6,4583333€. Arrondi au centième supérieur, le tarif horaire devient 6,46€/h, ce qui fait un tarif de la formation, dans le cas d'une prise en charge horaire, de 3 100,80€.

gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Licences, Médecine, Pharma et sage-femme 1, 2 et 3 année		2 690 €		840 €	
Licences professionnelles(*)		4 690 €		1 490 €	
Masters 1ère année, Médecine, Pharma et sage-femme 4ème année		4 260 €		1 040 €	
Masters 2ème année(*), Médecine, Pharma et sage-femme à partir de la 5ème année		5 260 €		1 810 €	
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse		1 400 €		900 €	
Diplôme d'ingénieurs + Diplôme d'ingénieurs en contrat de professionnalisation		-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
Tarifs personnel Univ en insertion					
Dans le cadre d'un CFP (insertion)				300 €	

(*) pour information, le Conseil régional finance 40 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi en 2018-2019, pour un montant de 4 61€/stagiaire, soit 184 640€/an. Pôle emploi vient en complément pour 45 places supplémentaires (dont DUT et M1) pour un montant de 3 50€/stagiaire, soit 157 500€ pour 2018-2019.

à titre d'exemple (horaires maquettes 2015-2018)					
Master Compétences Complémentaires en Informatique	448 h	5 260 €	11,75 €/h	1 810 €	4,05 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EGSS	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option PEPS	365 h	5 260 €	14,42 €/h	1 810 €	4,96 €/h
Master Promotion et Gestion de la Santé option EVS	392 h	5 260 €	13,42 €/h	1 810 €	4,62 €/h
Master Psychologie du travail et des organisations	347 h	5 260 €	15,16 €/h	1 810 €	5,22 €/h
Master Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	351 h	5 260 €	14,99 €/h	1 810 €	5,16 €/h
Master Psychopathologie et psychologie clinique	350 h	5 260 €	15,03 €/h	1 810 €	5,18 €/h
Master Qualité et environnement en productions animales	450 h	5 260 €	11,69 €/h	1 810 €	4,03 €/h
Master Recherche et Métiers de l'Archéologie	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h
Master Patrimoine écrit et édition numérique	270 h	5 260 €	19,49 €/h	1 810 €	6,71 €/h

L'habitude de définir un tarif par diplôme, indépendamment du volume horaire de la formation, induit des coûts horaires très variables (entre 11,74€/h pour le M2 CCI vs 19,48€/h pour les M2 Archéo ou Patrimoine écrit).

Le service de formation continue suggère d'adopter, pour la rentrée 2018-2019, une tarification au coût horaire, par niveau de formation, comme pour les titres d'ingénieur et comme il est pratiqué par les financeurs institutionnels et publics (OPCA, OPACIF, conseil régional, Pôle emploi...).

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF REDUIT (1)	COUT HORAIRE REDUIT (2)
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	363 h	7 500 €	20,67 €/h	5 200 €	14,33 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	410 h	7 700 €	18,79 €/h	5 200 €	12,69 €/h
Master 2 - Management Stratégique des Ressources Humaines et performance durable	378 h	8 000 €	21,17 €/h	5 500 €	14,56 €/h
Master 2 - Management des équipes, santé et qualité de vie au travail	377 h	7 500 €	19,90 €/h	5 200 €	13,80 €/h
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en Formation (IFAC)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Intervention socio clinique, coopération et médiation (ISCM)	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h

(1) Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe pédagogique, de faire leur Master 2 en 2 ans, une seule convention sera désormais établie pour les 2 ans.

(2) nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF REDUIT ⁽¹⁾	COUT HORAIRE REDUIT ⁽²⁾
formations gérées par le service de formation continue (SFC)					
formations gérées par l'UFR de rattachement					
Toutes U.F.R					
Préparation aux concours du CAPES	variable	1 260 €	?	311,10 €	?
Préparation de l'agrégation externe	variable	1 260 €	?	311,10 €	?
U.F.R. Lettres & Langues					
DUFLE		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques					
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	300 h	1 300 €	4,34 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module					
- 1 module de 60h	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	60 h	522 €	8,70 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	150 h	530 €	3,54 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	180 h	530 €	2,95 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740 €/stagiaire, soit 52 200€/an.					
CUEFFE					
DUEF (1 semestre)	240 h	2 000 €	8,34 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales					
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (D2E)	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	168 h	3 150 €	18,75 €/h	1 800 €	10,71 €/h
Psychocriminologie - DU	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines					
Case Management - DU	155 h	2 290 €	14,78 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	280 h	5 380 €	19,22 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	236 h	3 000 €	12,72 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	120 h	1 900 €	15,84 €/h	850 €	7,08 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU + Master 2 ISCM	264 h	4 780 €	18,11 €/h	1 870 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	1180 h	2 000 €	1,70 €/h	820 €	0,69 €/h
DUMI (2 années) + Master 1 Sciences de l'éducation	1180 h	2 705 €	2,30 €/h	1 090 €	0,92 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 3 ans en formation continue - DU	960 h	3 000 €	3,13 €/h	1 230 €	1,28 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	112 h	1 900 €	16,97 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018 -2019) - DU	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,89 €/h
Ecole Polytech de Tours EPU					
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine					
Capacités d'orthophonie	641 h	3 050 €	4,76 €/h	1 200 €	1,87 €/h
Capacités d'orthoptie		2 850 €		1 000 €	
Autres capacités en Médecine		1 010 €		740 €	
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/2	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	87 h	1 240 €	14,26 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles apparentés - DU	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides - DIU	120 h	1 190 €	9,92 €/h	940 €	7,83 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coelochirurgie - Attestation d'université	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Coelochirurgie sur l'animal - DIU	76 h	1 730 €	22,77 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Coelochirurgie sur l'homme - DIU	76 h	1 730 €	22,77 €/h	1 460 €	19,21 €/h
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h

Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Échographie d'acquisition - DIU	variable	1 130 €	??	860 €	??
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	variable	1 131 €	??	861 €	??
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Evaluation économique en santé (EVECOS) - DIU	75 h	1 500 €	20,00 €/h	1 500 €	20,00 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU (à rattacher à ASH à partir de 2018-19)	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (personnel Univ Tours, INRA Nouzilly et indiv	75 h	1 190 €	15,97 €/h	1 190 €	15,97 €/h
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (entreprises privées)	75 h	2 390 €	32,08 €/h	-	-
Formation des personnels concevant ... expérimentation animale - DU (Autres universités et établissements publics	75 h	1 490 €	20,00 €/h	-	-
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	67 h	1 700 €	25,37 €/h	-	-
Gynécologie obstétricale pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (non p	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	200 h	2 560 €	12,80 €/h	2 060 €	10,30 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Initiation aux méthodes en recherche clinique via internet - DU	distantiel	950 €	-	680 €	-
Investigateur en recherche clinique - DIU	72 h	1 432 €	19,89 €/h	1 370 €	19,03 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	104 h	1 190 €	11,45 €/h	990 €	9,52 €/h
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	56 h	1 062 €	18,97 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine et réanimation néonatales sur 2 ans - DIU	80 h	1 280 €	16,00 €/h	1 120 €	11,38 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	108 h	3 680 €	34,08 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	73 h	1 460 €	20,00 €/h	-	-
Pédagogie médicale - DIU	85 h	-	0,00 €/h	600 €	7,06 €/h
Perfectionnement Anesthésie pédiatrique - DIU	112 h	1 090 €	9,73 €/h	890 €	7,95 €/h
Petit Appareillage et dispositifs maintien à domicile - DU	70 h	1 190 €	17,00 €/h	690 €	9,86 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	62 h	1 180 €	19,04 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	62 h	1 030 €	16,62 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales (à examiner en CFVU du 06/04/17)	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	298 h	8 070 €	27,08 €/h	8 070 €	27,08 €/h
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Reconstruction mammaire et de chirurgie oncoplastique - DIU	40 h	980 €	24,50 €/h	770 €	19,25 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	60 h	2 930 €	48,84 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	70 h	927 €	13,25 €/h	657 €	9,39 €/h
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	129 h	2 290 €	17,75 €/h	940 €	7,29 €/h
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	82 h	1 460 €	17,81 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques				DE ou Hors temps de travail	
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h
Homéopathie - DIU	112 h	2 100 €	18,75 €/h	1 500 €	13,39 €/h
Thérapeutique Homéopathique - DIU	107 h	2 100 €	19,63 €/h	1 500 €	14,02 €/h

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ

Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)					
- en insertion				300 €	
- en groupe spécifique				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription et montant minimum

Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure		270 €		270 €	
Montant minimum de facturation, par exemple après une VAE partielle		270 €		270 €	

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	-	-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT*
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €	-	90 €	-
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €	-	520 €	-
Master		700 €	-	600 €	-
Atelier préparation au jury		200 €	-	100 €	-
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €	-	2 130 €	-
DUMI		1 740 €	-	1 140 €	-
Si validation partielle			-		-
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation

^(*) pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700€ et 500€ respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900€.

BILAN DE COMPETENCES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF REDUIT	COUT HORAIRE REDUIT
Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément					
Tarif FAFSEA	24 h	1 370 €	57,08 €/h		
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif Uniformation	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif AFDAS	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif UNAGECIF	24 h	1 680 €	70,00 €/h		
Tarif UNIFAF	24 h	1 600 €	66,67 €/h		
Tarif VIVEA	24 h	1 700 €	70,83 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 098 €	45,75 €/h
Tarif agent de l'université de Tours	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UNIVERSITE DE TOURS

SERVICE DE FORMATION CONTINUE – CGV170706

1. Présentation

L'Université de Tours, représentée par son Service de Formation Continue (SFC), est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 60 rue du Plat d'Etain BP12050 - 37020 TOURS cedex 1. L'Université de Tours développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise, en présentiel ou à distance ou mixtes. Ces formations sont pour certaines diplômantes. Elle propose également un accompagnement à la VAE et des bilans de compétences.

2. Définitions

Le Client est le signataire de la convention ou du contrat de formation, prenant en charge tout ou partie des frais de formation, d'accompagnement à la VAE ou de bilan de compétences, d'un stagiaire. Il peut s'agir d'un employeur, d'un financeur public (Conseil régional, Pôle emploi...) ou d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.

Le stagiaire est la personne qui suit la formation, l'accompagnement VAE ou le bilan de compétences. Ses frais de formation sont pris en charge soit par un financeur tiers, le Client, soit par lui-même. Dans ce cas il est considéré comme le Client, et accepte les responsabilités du stagiaire et du Client.

3. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université de Tours et viennent en complément du règlement intérieur remis au stagiaire au plus tard le premier jour de la formation.

La signature d'une convention ou d'un contrat, l'envoi d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du SFC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

4. Tarifs

Les tarifs appliqués par le SFC ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours. Des tarifs réduits peuvent être accordés par l'Université de Tours selon les règles validées par le Conseil d'Administration.

5. Inscription

Toute inscription est confirmée au stagiaire par le SFC par l'envoi d'un courrier ou par mail. Le SFC doit être avisé des modalités de justification de la réalisation de l'action, reconnues par le Client, au moment de l'inscription et, en tout état de cause, avant le démarrage de la formation.

6. Obligations respectives des parties

Le SFC adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Dans le cas particulier où le stagiaire prend en charge tout ou partie des frais de formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L6353-3 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner au SFC, dans les 10 jours et en tout état de cause avant le démarrage de la formation, un exemplaire signé de la convention ou du contrat, revêtu, le cas échéant, de son cachet.

Le SFC adresse au Client ou à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) en cas de subrogation, une facture par année civile *au prorata* des heures dispensées et une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation.

7. Résiliation de la convention ou du contrat du fait du Client ou du Stagiaire

Toute annulation du fait du Client ou du stagiaire doit être communiquée par le Client au SFC par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute résiliation par le client **moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation** le SFC facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation, avec un minimum forfaitaire de 100 €. Le SFC se réserve le droit de facturer des frais pouvant atteindre la totalité du prix de la formation. **Après le début de la formation**, la convention ne peut être résiliée qu'en cas de force majeure dûment reconnu par l'université (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties). Dans ce cas le paiement est dû *au prorata temporis* des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier. Pour tout autre motif, le SFC facturera au Client la totalité du prix de la formation. Hormis pour les formations diplômantes, le SFC laisse la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au stagiaire inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, après accord du SFC.

8. Non réalisation de la prestation de formation selon les modalités prévues du fait de l'Université de Tours

L'Université de Tours se réserve la possibilité de reporter, d'annuler la formation ou d'en modifier les modalités. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais. Le client peut mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation par le client est toutefois limité à 14 jours calendaires avant la date prévue de commencement de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention ou une résiliation du contrat. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et, en tout état de cause, aucun frais de réservation, de déplacement ou d'hébergement ne sera remboursé. En cas de réalisation partielle de la formation du fait de l'Université de Tours, la facturation se fera *au prorata* des heures réalisées. De manière exceptionnelle, l'Université de Tours se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation, garantissant une formation de qualité identique.

9. Contrôle d'assiduité

Chaque demi-journée, le stagiaire justifie sa participation à la formation en signant une feuille d'emargement. Il appartient au stagiaire de vérifier qu'il est bien enregistré présent pour la période considérée. Les absences se comptent par demi-journée et doivent être justifiées dans les 48 heures. Le non-respect des horaires et des emplois du temps ainsi que les journées d'absence du stagiaire seront source de rapport au Client.

10. Conditions de règlement

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires ; ils comprennent la formation et les supports pédagogiques. Il est de la responsabilité du Client de nous retourner la convention signée, même en cas de demande de subrogation par le Client auprès de son OPCA. Cette demande doit être effectuée **AVANT** le début de la formation. L'accord de subrogation de l'OPCA doit être transmis au SFC. Si l'accord de subrogation de l'OPCA ne parvient pas au SFC dans le mois qui suit le début de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Pour les professionnels de santé, en cas de prise en charge par l'ANDPC, il appartient au stagiaire de s'inscrire sur le site de l'ANDPC avant le début de la formation. L'accord de financement est automatique sous réserve de fonds disponibles : aucune convention avec l'ANDPC n'est alors établie. En revanche, en cas de prise en charge partielle par l'ANDPC, une convention sera établie avec le Client, correspondant au solde du prix de la formation.

Dans le cas particulier où le stagiaire entreprend la formation à titre individuel et à ses frais, le SFC peut accorder un paiement échelonné. L'échéancier est alors intégré au contrat de formation. Il ne peut être modifié qu'après accord de l'Agent comptable de l'Université de Tours, le nouvel échéancier faisant l'objet d'un avenant.

11. Défaillance d'assiduité du stagiaire

Seules les défaillances d'assiduité liées à des cas de force majeure reconnus par le SFC peuvent conduire à une réduction des frais de formation.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement du Client dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Tours qui, sans paiement dans un délai de 15 jours, procédera au recouvrement contentieux. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours et interdit de réinscription à l'Université de Tours.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif d'Orléans. La responsabilité du SFC vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client au SFC au titre des présentes conditions.

14. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du SFC, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

15. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients et stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur leurs informations personnelles en adressant un courrier, à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du Plat d'Etain 37020 Tours cedex 1.

Les données personnelles et confidentielles ayant été collectées lors des transactions sont exclusivement utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts par le SFC et ne sont à aucun moment destinées à être vendues ou louées à des tiers.

16. Réclamations

Pour toute information, suggestion ou réclamation, merci de remplir le formulaire de réclamations disponible sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr ou d'écrire à l'adresse suivante : Service de Formation Continue 60 rue du plat d'Etain 37020 Tours cedex 1.

17. Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de l'Université de Tours. Le SFC se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire présente ou future, ou d'une décision de justice, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Annexe 1

FORMATIONS 2016-2017 DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES, OU EN INTRA, OU EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION, OU NEGOCIE AVEC LE CLIENT

Situation décrite en Introduction de cet argumentaire (Politique tarifaire des groupes spécifiques), pour laquelle le tarif est présenté *a posteriori* et le Conseil d'Administration donne délégation au Président pour établir le tarif.

APPELS D'OFFRES					
Entité adjudicatrice dans le cadre d'un APPEL D'OFFRES	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Conseil régional	ASH et S&T	DAEU	2016-17	30 places en LP à 1 740€/ DE	52 200 €
Conseil régional	toutes (hors IUT)	Licences Pro	2016-17	1 places en LP à 4 616€/ DE	4 616 €
Conseil régional	IUTs	Licences Pro	2016-17	10 places en LP à 4 616€/ DE	46 160 €
Conseil régional	toutes	Masters 2	2016-17	20 places en M2 à 4 616€/ DE	92 320 €
Conseil régional	ASH	Pédagogie de l'alternance (161h sur 2 ans)	2016-17	24 places	26 925 €
Pôle emploi	toutes (hors IUT)	Licence Pro	2016-17	1 place en LP à 3 500€/ DE	3 500 €
Pôle emploi	IUTs	Licence Pro	2016-17	19 places en LP à 3 500€/ DE	66 500 €
Pôle emploi	IUTs	DUT	2016-17	5 places en LP à 3 500€/ DE	17 500 €
Pôle emploi	toutes	Masters 2	2016-17	15 places en M2 à 3 500€/ DE	52 500 €

FORMATIONS EN INTRA					
Client dans le cadre d'une formation EN INTRA	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Maisons Familiales Rurales (MFR)	ASH	Master 2 IFAC sur 2 ans	2016-2018	300h de formation; entre 15 et 25 places	47 000€ jusqu'à 15 stag., puis 2 800€ /stag. sup.
Préfecture 37	DESS	Sensibilisation des présidents d'association culturelles aux valeurs de la république	janv-16	30h de formation; entre 10 stagiaires	3 000 €
CH Gap (05)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement, théorique (TED)	avr-17	14h de formation; 20 stagiaires	11 000 €
Privas (05)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement, théorique (TED)	sept-16	14h de formation; 20 stagiaires	11 000 €
Clermont-Ferrand (05)	Médecine	Thérapie d'Echange et de Développement, théorique (TED)	oct-16	14h de formation; 20 stagiaires	11 000 €
Bayonne (xx)		Thérapie d'Echange et de Développement, pratique (TED)	oct-16	7h de formation; 10 stagiaires	3 000 €
Nantes (xx)		Thérapie d'Echange et de Développement, pratique (TED)	oct-16	7h de formation; 10 stagiaires	3 000 €
Montluçon (xx)		Thérapie d'Echange et de Développement, pratique (TED)	déc-16	7h de formation; 10 stagiaires	2 700 €

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE					
Organisme de formation PARTENAIRE	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Institut du Travail Social (37)	ASH	Master Socio sur 3 ans, concomittant avec le DEIS	2014-2017	300h de formation; entre 15 et 20 places	44 252 €
Institut de Formation des Cadres de Santé (37) - CHRU Tours	ASH et Médecine	M1 PGS + M1 SEF + Diplôme Cadre de santé	2016-2018	612h de formation; 51 stagiaires	168 000€ jusqu'à 40 stag., puis 2 500€ /stag. sup.
CHRU, ARS, Conseil régional	Médecine	Grade de Master Infirmières Anesthésistes (IADE)	2016-2017	les heures d'enseignement sont payées directement par l'EIA, pour 35 stagiaires	6 161 €
IRFSS	DESS	DU Médiation et gestion des conflits	2016-17	168h de formation dispensées à part égale entre les 2 OF; 18 stagiaires	47 925 €

PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT POUR LE COMPTE D'UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION					
Prestation d'enseignement	UFR	Formations	Période	Volume horaire, nombre de stagiaires et tarif	Total
Organisme de formation de la Police nationale	DESS	Droit pénal général	sept-16	10h; 18 stagiaires	1 260 €
Organisme de formation de la Police nationale	DESS	Droit pénal général	janv-17	10h; 14 stagiaires	1 380 €
INRAP (13)		Céramique médiévale	sept-16	14h de formation; 12 stagiaires	2 400 €

Conseil d'Administration du 4 JUN 2018

CLIENT OU FOURNISSEUR	NOM	UB	EXERCICE	N° FACTURE OU PIECE	LIBELLE	MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT TTC	COMPTE	DILIGENCES	MOTIF
5622	D		2012	210014301/2012	solde aide remboursable service social (initialement de 827,78€, remboursable en 9 mois)	175,00	175,00	6588	suivi échancier depuis 2012 - arrêt poursuites suite décision comm surendettement en aout 2016. Puis décision effacement de la dette en aout 2017 par la commission de surendettement	effacement de la dette commission surendettement Bq de France
10998	M		2016/2017	2100001066/1086/35145	L2 musicologie - 2016/2017 -facture de 840€, paiement 1ère échéance de 130€. Reste dû 710€.	710,00	710,00	654	suivi échancier depuis 2015- paiement 130€ à l'inscription - prélèvements rejetés. Arrêt poursuites suite comm surendettement	effacement de la dette décidée par la commission de surendettement Bq de France.
9274	A		2015	210027052	DUEF 2e sem . Dû : 1609,10€ - payé 850€ - reste dû 759,10	759,10	759,10	654	échancier de paiement respecté à hauteur de 850 € sur 1609,10/ saisie huissier le 5/10/2016	saisie huissier= PV carence ni employeur ni mvtvs c/bq
11467	ALTIS		2016	210036627	VAE pour une collaboratrice de ALTIS- LP GPI sefca blois.	690,00	690,00	654	Facture 1/12/2016- société en RJ, plan de cession arrêté le 30/9/2016 - conversion en L J 14/2/2017	poursuites non abouties, plan de cession arrêté avant émission facture.
ocas 05	M	T2	2015	orv paie	solde heures comp versées à tort (à l'origine 904,67€)	30,00	30,00	654	relances par mails et tél depuis 2015 - ne fait plus partie des effectifs. Arrêt procédure eu égard au montant restant dû.	poursuites par huissier injustifiées : proportionnalité des couts de poursuites / reste dû.
			2016	orv paie	démission enquêtrice OVE	165,83	165,83	654	3 relances - HPAI	Poursuites contentieuses injustifiées eu égard au montant restant dû.
			2016	orv paie	contrat de 46h effectué à 28h	156,93	156,93	654	3 relances infructueuses HPAI	Poursuites contentieuses injustifiées eu égard au montant restant dû.
ocas05	C		2017	orv paie	solde remboursement acompte paie (483€)	1,67	1,67	654	- fin de contrat de l'agent avant terme prévu. Régularisation de 481 € - Le faible montant du solde ne justifie pas de poursuites	Poursuites injustifiées eu égard au montant restant dû.
divers	scolarité - droits		2015/2016	divers	28 dossiers, dont 2 CUEFFE (2861,66€) 26 droits de base (2818,93€)	5 680,59	5 680,59	654	min 3 relances infructueuses, Huissier non requis au regard du coût des procédures et du montant moyen des sommes dues: 108€ factures CUEFFE irrécouvrables : situation des dépardeés des inscrits	abandon poursuites , montants de 108€ - frais de procédure plus élevés. Et insolvabilité des personnes inscrite au CUEFFE
divers	scolarité - droits		2016/2017	divers	30 dossiers,dont 3 CUEFEE (1600€) - 27 droits de base (2918,49€)	4 518,49	4 518,49	654	min 3 relances infructueuses, Huissier non requis au regard du coût des procédures et du montant moyen des sommes dues: 151€	abandon poursuites , montants de 151€ - frais de procédure plus élevés. Insolvabilité des personnes inscrites au CUEFEE.
9830	N		2016	210036058	solde DU Musicien intervenant 2e année	64,00	64,00	654	relances sur 2 adresses = HPAI	Poursuites précontentieuses infructueuses - montant ne justifiant pas de procédures contentieuses par huissier.
11161	A		2016	210035663	DAEU B - UFR Sciences et Techniques	281,00	281,00	654	relances amiables sur 4 adresses= HPAI	Poursuites précontentieuses infructueuses - montant ne justifiant pas de procédures contentieuses par huissier.
11087	L		2016	210035290	L 2	1,00	1,00	654	petit reliquat pour solde fact 412€	montant ne justifiant pas de procédure de recouvrement.
TOTAL						13 233,61	13 233,61 €			

Etat arrêté à la somme de : treize mille deux cent trente trois euros soixante et un centimes.

TOURS, le 15 mai 2018

Bon pour accord
Le Président,

ETAT N° 2-2018 : présentation en non-valeur de créances irrécouvrables supérieures à 1000 euros.

CLIENT OU FOURNISSEUR	NOM	UB	LIBELLE	EXERCICE	N° FACTURE OU PIECE	MONTANT DE LA FACTURE TTC	RESTE A RECOUVRER TTC	MONTANT HT NV C/654	COMPTE	CONTEXTE - DILIGENCES	MOTIF	
2342	OPCAIM ADEFIM		prise en charge form continue M2 pro managment des PME et entrepreneuriat	2015/2016	210034705	1 144,63	1 144,63	1 144,63	654	relances par mail de ADEFIM/engagement de règlement direct subordonné à la condition de paiement entreprise. Sté M pas à jour de ses cotisations. Impossible de se retourner vers eux en 2018 : en RJ 2/12/2015 et LJ 13/01/2016 .	facture emises le 21/7/2016, après procédure de LJ. Créance irrécouvrable.	416
10913	LIAM LIMITED		prestation de recherche	2016	210034460/58	4 000,00	4 000,00	4 000,00	654	Plusieurs avis envoyés, mails échangés : facturation remise en cause pour défaut de contrat écrit . La Société est établie à Hong-Kong.	la procédure de recouvrement contentieux à l'étranger ("exequatur" : mandatement d'un avocat en France et à l'étranger) serait plus honoreuse que le montant de la créance.	
7784	Fabrice HUBERT		DU formation juridique pratique pour les professionnels de la construction	2014/2015	210029705	1 989,10	1 989,10	1 989,10	654	facture du 7/9/2015 3 relances 2016 Huissier 19/05/2016 18/02/2017 : certif insolvabilité et irrécouvrabilité	Saisie sur compte bancaire infructueuse. Frais de procédure de Saisie-vente mobilière/immobilière disproportionnés eu égard au montant dû.	416

TOTAL 7 133,73

Etat arrêté à la somme de sept mille cent trente trois euros soixante treize centimes.

Tours, le 15 mai 2018

L'agent comptable de l'université de Tours

Nicole BODET-CASSEREAU

Reçu le :

Dossier complet : oui non

DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME :

FORMATION A LA SIMULATION EN SANTE

Composante de rattachement U.F.R de Médecine de Tours

Composante ou Université associée :

Observations :

Avis du Conseil d'UFR	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 06/02/2017
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 02/03/2017
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 24/03/2017
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 03/04/2017

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom : Elie SALIBA

Statut : PU/PH

UFR de rattachement : Médecine

Téléphone : 0247474756/ /0247366008

Mail : elie.saliba@univ-tours.fr

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Niveau de sortie
(Ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **Droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
 - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini : Licence Master

- **Droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme : **130 euros pour les CCA de l'université de Tours**

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé : 1 090 euros (dont droit de base en vigueur)

Stagiaire non financé : 640 euros (dont droit de base en vigueur)

Objectifs	<p>Connaître l'intérêt et la place de la simulation en pédagogie pour l'enseignement des sciences de la santé</p> <p>Apprendre les modalités de l'enseignement par la simulation</p> <p>Acquérir les compétences techniques et non techniques</p> <p>Connaître les techniques de simulation utilisées lors de la session de simulation ainsi que les principes de l'évaluation formative</p> <p>Mettre en place un projet pédagogique utilisant l'outil simulation</p> <p>Savoir identifier les besoins et objectifs d'apprentissage dans la thématique enseignée</p> <p>Réaliser des scénarios adaptés aux objectifs pédagogiques</p> <p>Savoir conduire un débriefing</p>
Originalité	<p>La formation par la méthode de simulation dans le domaine de la santé est actuellement largement répandue. Il s'agit d'un outil pédagogique original, attractif et efficace. Un des enjeux qui demeure est la formation des formateurs. Pour faire face à cette demande, une formation des formateurs apparaît nécessaire. Quel que soit le profil des apprenant, les formateurs doivent détenir une formation spécifique à la simulation adaptée à leur implication dans l'enseignement de leur discipline et au type d'infrastructure.</p>
Capacité d'accueil	<p>12 participants dont 3 places maximum pour les CCA de Tours</p>
Conditions d'inscription	<p>Tout professionnel de santé (médecin, sage-femme, infirmier...) impliqué dans la formation initiale et continue en sciences de la santé et souhaitant intégrer la simulation dans le programme pédagogique de sa discipline.</p>
Durée totale de la formation	<p>CM : 10h30 1 an <input type="checkbox"/></p> <p>TP:</p> <p>TD : 24h30 2 ans <input type="checkbox"/></p> <p>Stage <input type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Mémoire : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><small>(Volume pédagogique Minimal de la formation : 200 heures)</small></p> <p>Durée du stage : Durée Pratique professionnelle :</p> <p>Total heures : (TD + CM + TP + Stage) : 35 heures</p>
<p>Observations particulières :</p> <p><u>Les moyens</u></p> <p>Chaque UFR de médecine devra être équipée d'un centre de simulation.</p> <p>Les centres de simulation devront être équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mannequins haute technicité : obstétrique, néonatalogie, pédiatrie, adulte. • Des mannequins moyenne fidélité : nouveau -né, pédiatrie, adulte • Des outils d'entraînement pédagogiques : pour les procédures d'examen physiques et gestes techniques • D'un système vidéo et audio pour filmer les briefings, les scénarii et les débriefings • Des tables d'examen, lits de patients, de tables de réanimations en salle de naissance <p><u>Modalités de contrôle des connaissances</u> : élaboration d'un scénario et mise en situation sans notation.</p>	

**MAQUETTES
Et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : Médecine

Filière :

Diplôme : Formation à la simulation en santé

Nom du responsable : Elie SALIBA

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
1^{ère} journée				7			QP			
	Introduction à la simulation									
	Pédagogie de la simulation									
	Construction d'un scénario									
	Aspects techniques									
2^{ème} journée				3.5	3.5		QP			
	Utilisation et gestion des simulateurs									
	Le patient standardisé									
	Facteurs humains en simulation									
	Principes du débriefing									
3^{ème} journée					7		QP			
	Mise en pratique des connaissances									
	Débriefing									
4^{ème} journée					7		QP			
	Formations spécifiques selon la thématique : urgences									
	Réanimation, simulation en formation paramédicale,									
	Simulation en chirurgie									
5^{ème} journée					7		QP			
EXAMEN (session unique)	Elaboration et présentation d'un scénario						ET (E/O)			
	Mise en situation et évaluation									
Total 35h/étudiant (CM+TD+TP)	= 35 heures			10h30	24h30					

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Attestation Formation à la simulation en santé

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)
Elie SALIBA PU/PH	Faculté de Médecine de Tour elie.saliba@univ-tours.fr ;
Marc LAFFON PU/PH	marc.laffon@univ-tours.fr ;
Hubert LARDY PU/PH	hubert.lardy@univ-tours.fr ;
Stephan EHRMANN PU/PH	stephanehrmann@gmail.com ;

Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)	
CHRU de Tours		
Julie CHANTREUIL Praticien hospitalier	J.CHANTREUIL@chu-tours.fr ;	
Nadine FAKHRI Praticien hospitalier	nadinefakhri@hotmail.com ;	
Elias AJAM Praticien hospitalier	E.AJAM@chu-tours.fr ;	
Martine FERRANDIERE Praticien hospitalier	m.ferrandiere@chu-tours.fr ;	
Hugues MOTTIER Praticien hospitalier	hugues.mottier@orange.fr ;	
Corine LIONNET Praticien hospitalier	c.lionnet@chu-tours.fr ;	
Anne KUCHARSKI Cadre formateur IBODE	A.KUCHARSKI@chu-tours.fr ;	
Philippe PILLOY Cadre formateur IADE	P.PILLOY@chu-tours.fr ;	
Claire LE REUN Praticien hospitalier	C.LEREUN@chu-tours.fr ;	
Marie-Claire FOURNIER- PRUD'HOMME Formateur IFSI		
Armelle JUNCHAT Praticien hospitalier	a.junchat@chu-tours.fr ;	
Jean-Christophe VENHARD Praticien hospitalier	JC.VENHARD@chu-tours.fr ;	
Stéphane VINCENT Formateur IFSI		
Benjamin COHEN Praticien hospitalier	cohen.benjamin8@gmail.com ;	

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Médecine	Début	00/01/1900
Type de formation	Attestation d'université	Fin	00/01/1900
Intitulé	Formation à la simulation en santé		
Responsable pédagogique	Professeur Elie SALIBA		
Recettes prévisionnelles			
		Effectif minimum	Recettes
Droit de base	190,00 €	3	570 €
Droit spécifique	130,00 €	3	390 €
			960 €
Total recettes prévisionnelles			960 €
Total recettes droits spécifiques			390 €
Dépenses prévisionnelles			
Le droit spécifique doit couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles.			
1- Rémunérations			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires		42,96 €	- €
Enseignants vacataires		51,35 €	- €
Non enseignants		15,17 €	- €
Total rémunérations			- €
2- Autres frais directs			
Total autres frais directs			- €
3- Pilotage et gestion de l'action			
		% recettes	TOTAL
Université	recettes prévisionnelles	21%	202 €
Composante	recettes = droits spécifiques - 21% du prélèvement de l'université	22%	41 €
Total pilotage et gestion FI			243 €
Total dépenses prévisionnelles			243 €
Total recettes droits spécifiques			390 €

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement	Médecine	Début	févr.-18
Type de formation	Attestation d'université	Fin	févr.-18
Intitulé	Formation à la simulation en santé		
Responsable pédagogique	Professeur Elie SALIBA		

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Financé	1 090,00 €	5	5 450 €
Tarif Réduit	640,00 €	1	640 €
Autre tarif	- €	0	- €
		6	6 090 €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €
Enseignants vacataires	35 h	51,35 €	1 797 €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €
Total rémunérations			2 052 €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs 800 €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	1 980 €
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	914 €
Total pilotage et gestion FC			2 894 €
Total dépenses prévisionnelles			5 746 €

Fait à Tours, le 08/02/17
La Directrice de la Formation Continue



Mme Christelle Pragnon

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	
-----------------	--

Droit de base <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	
--	--

Droit spécifique	
-------------------------	--

Total	
--------------	--

Répartition	
--------------------	--

UFR	
------------	--

Université (droit de base + 21% du total)	
---	--

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	
Taux heures T. D.	
Total	

Université François Rabelais de Tours

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	non ouvert	non ouvert	15
% de réussite	///	///	100%
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			35 heures
Montant du budget pédagogique (dépenses)			Dépenses non finalisées à ce jour
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			15 900.00 €
Coût total de la formation			

Fait à Le

Signature du/des Responsable (s)